

DECLARATION TVA RECTIFICATIVE

EFI - TVA et EDI - TVA

DECLARATION RECTIFICATIVE EFI - TVA

L'usager a oublié de télérégler

L'usager doit effectuer son paiement avant la date limite de dépôt.

L'usager a par erreur minoré la TVA nette due

L'usager doit effectuer une télédéclaration rectificative et payer seulement le complément dû.

L'usager a par erreur déclaré et versé un montant supérieur à celui réellement dû.

L'usager doit effectuer une télédéclaration rectificative et :

- S'il souhaite être remboursé de la différence, adresser une demande contentieuse auprès de son SIE gestionnaire.
- S'il ne souhaite pas être remboursé (par ex: en raison d'un montant minime) porter la différence de paiement en somme à imputer sur la déclaration de la période suivante.

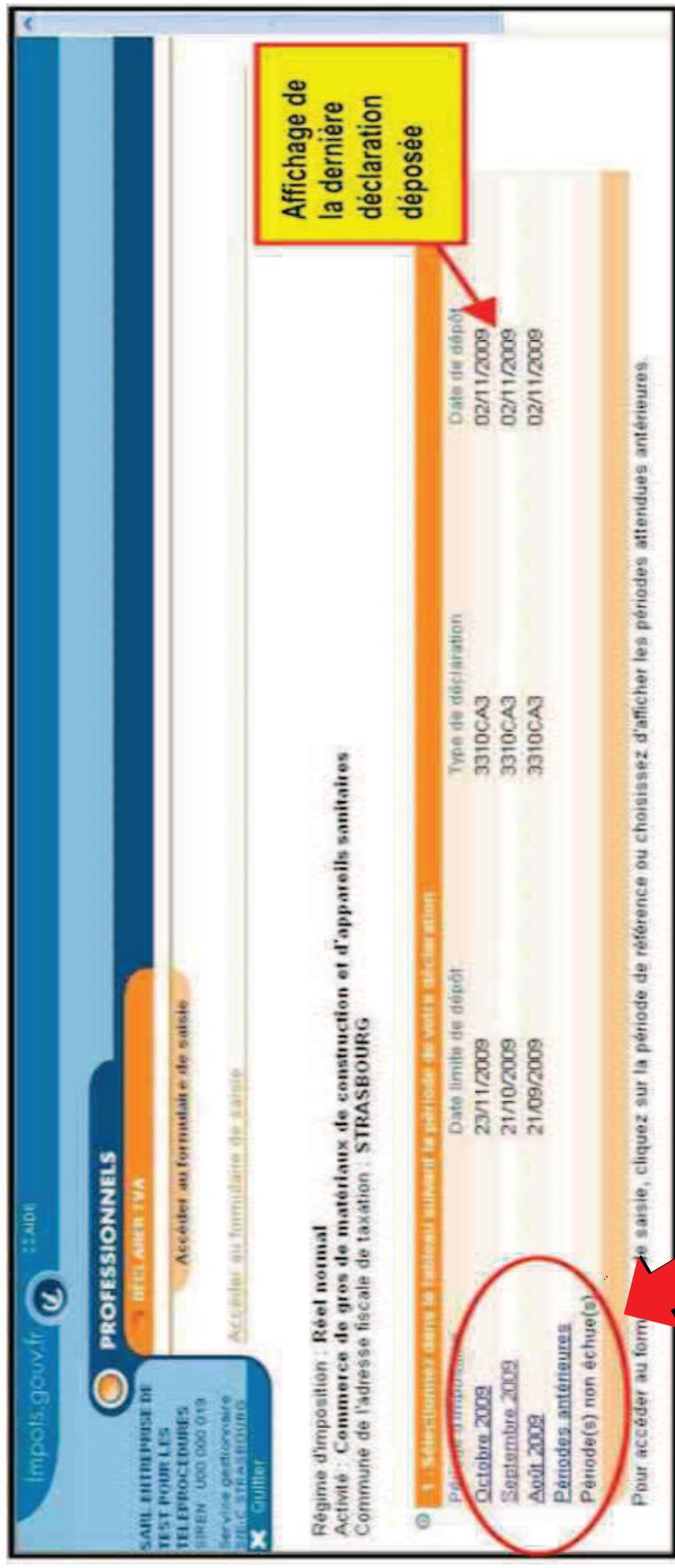
**Tout règlement EFI pris en compte à la DGFiP ne peut pas être annulé.
Dès lors, le paiement joint à une déclaration rectificative s'ajoute au précédent**



DECLARATION RECTIFICATIVE EFI - TVA

1

SELECTION DE LA PERIODE D'IMPOSITION A MODIFIER



Si l'usager souhaite rectifier une déclaration déjà déposée, il doit procéder au dépôt d'une déclaration rectificative. Il clique sur la période de déclaration concernée pour accéder au formulaire de saisie.

DECLARATION RECTIFICATIVE EFI - TVA

2

FORMULAIRE DE SAISIE

PROFESSIONNELS

Déclaration TVA

Accéder au formulaire de saisie > Déclarer

Formulaire 3517SCA12 - Période d'imposition : 01/07/2013 au 30/06/2014
Date limite de dépôt : 30/09/2014

Attention : vous avez déjà déposé une déclaration pour cette période.
La déclaration rectificative va annuler et remplacer la déclaration précédente, mais n'annulera pas le ou les précédent(s) paiement(s) effectué(s).

- Si le total à payer pour votre déclaration rectificative est supérieur au montant déjà payé, le montant doit se limiter à la différence entre ces deux montants.

- Si le total à payer pour votre déclaration rectificative est inférieur au montant déjà payé, aucun paiement ne doit être effectué.

Formulaires : 3517SCA12

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire de déclaration "n'aient", veuillez cocher la case de tête			
TVA BRUTE			
OPÉRATIONS NON IMPOSABLES			
01	Achats en franchise		
02	Exportations hors UE		
03	Autres opérations non imposables		
04	Livraisons en communautaires		
05	Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un établissement non établi en France (article 233-1 du Code général des impôts)		
06	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France		
OPÉRATIONS IMPOSABLES			
Imposables en France, Même si elles sont			

DECLARATION RECTIFICATIVE EDI - TVA

PRECISIONS

Deux dates limites sont à prendre en compte dans les dépôts de déclarations et paiements de TVA via EDI :

- **La date limite de dépôt** (DLD réelle tenant compte des jours non ouvrés ou fériés)
- **La date limite de substitution** (DLS) qui est équivalente à la DLD moins 3 jours calendaires indépendamment des jours non ouvrés ou fériés.

La DGFiP autorise, jusqu'à la date limite de substitution (DLS), la modification d'un dépôt (déclaration et paiement) par l'envoi d'un nouveau dépôt qui annule et remplace en totalité le précédent.

Entre la DLS et la DLD, tout envoi d'une déclaration rectificative se cumule avec la précédente, y compris le télérèglement qui est dans ce cas complémentaire au télérèglement précédemment transmis.

DECLARATION RECTIFICATIVE EDI - TVA

JUSQU'À LA DATE LIMITÉE DE SUBSTITUTION (DLS) (trois jours avant la date limite de dépôt)

L'usager a oublié
de télérégler



L'usager a par erreur
minoré la TVA nette due



L'usager a par erreur
déclaré et versé
un montant supérieur
à celui réellement dû.



Seul le dernier dépôt est pris en compte et annule les dépôts (télédéclaration/télérèglement) antérieurs.
En conséquence, l'usager doit effectuer, avant la date limite de substitution, une nouvelle télédéclaration accompagnée du télérèglement (ou sans paiement si la déclaration correcte est nécante ou créitrice).

Nota : à la différence de EFI-TVA, le paiement ne peut être transmis seul.

DECLARATION RECTIFICATIVE EDI - TVA

APRES LA DATE limite de substitution (DLS)

L'usager a oublié
de télérégler



L'usager a par erreur
minoré la TVA nette due



La situation est identique à celle de EFI-TVA, étant précisé que si un ou plusieurs dépôts ont été effectués avant la DLS, le dernier de ces dépôt sera pris en compte.

Ainsi, le dernier dépôt avant la DLS et les dépôts effectués après la DLS se cumulent pour les paiements.

L'usager a par erreur
déclaré et versé
un montant supérieur
à celui réellement dû.

